



Place de la Mairie
25640 OUGNEY-DOUVOT

BULLETIN **D'INFORMATION**

N° 28 – Octobre 2023

LE MOT DU MAIRE

L'été chaud nous a contraint à économiser notre eau potable et c'est grâce au civisme de chacun que notre source a pu continuer à alimenter l'ensemble des habitants. Cet état de faits qui risque de se prolonger, voire de s'accroître, doit nous alerter et nous appeler à la vigilance à l'égard de notre environnement. Cela ne peut que nous encourager à mener des actions propices à la transition écologique. Nous envisageons une série d'actions dans ce sens autour des systèmes de chauffage et de l'amélioration thermique de l'appartement près de la salle de convivialité. Pour l'instant les projets sont seulement à l'étude, mais cela témoigne de notre désir de ne pas rester inactif devant les changements qui se profilent.

Que cette préoccupation ne nous empêche pas néanmoins de savoir partager de bons moments ensemble comme lors de la visite du Père Noël où tout le monde est invité.

Je vous souhaite à tous une belle fin d'année et de bonnes fêtes.

L'EAU ET SON RESEAU

A partir de 2025 la mairie ne sera donc plus en charge de cette compétence, alors que nous disposons d'une source qui ne s'est jamais tarie et que le bilan financier du budget eau a toujours été positif...

Deux solutions sont possibles :

- Gestion du réseau par la com com de Baume les dames
- Gestion par le syndicat

Pour l'instant ces deux possibilités sont à l'étude, lors du conseil municipal du 27 septembre 2023 le président du syndicat des eaux M. BEUDET et son adjoint, sont venus présenter le fonctionnement de leur structure qui regroupe 23 communes et compte environ 2 200 abonnés. Quelle que soit l'option choisie, ce changement occasionnera une hausse des tarifs de l'eau que nous ne jugeons pas nécessaire d'anticiper tant que la commune assure la gestion de cette ressource, au risque de rendre plus pénible ensuite l'augmentation imposée.

Concrètement et pour exemple (selon les tarifs actuels) un ménage consommant 100 m³ par an payera 160€ avec le taux actuel de la commune et 223€ avec le taux du syndicat.

TRAVAUX EN MAIRIE

Les congés annuels de notre secrétaire du 28 août au 16 septembre ont occasionné la fermeture de la mairie au public. Cette période a été mise à profit pour réaliser des travaux de réfection avec le changement du plafond, la rénovation du plancher et le rafraîchissement de la salle dont les murs et les encadrements de fenêtres ont été repeints.

Une nouvelle ambiance qui permet de travailler dans de bonnes conditions et d'accueillir le public dans des locaux agréables.

Merci à l'entreprise qui a réalisé les travaux dans un délai très tendu.

Photo après Travaux.



RENOVATION ANCIENNE DISTILLERIE ET AUTRES

L'ancienne distillerie située rue du Rechandet à Ougney les champs, (au bout du pont d'Ougney) a été refaite dans son style initial afin de réhabiliter et conserver le patrimoine de la commune. Les travaux réalisés par l'entreprise AGTP se sont terminés en septembre et le local sera loué pour un stockage de matériel au meilleur offrant.

Les propositions doivent être envoyées par courrier précisant que c'est l'offre de location et ceci avant le 01 Décembre 2023. La location est annuelle et renouvelable annuellement. Le locataire devra assurer ses biens, la mairie ayant assuré les locaux.

Photo après Travaux



Ce chantier a également donné l'occasion de procéder à l'enfouissement de la ligne téléphonique entre l'ancienne distillerie et la fin du bois de la Rechotte, rue du Réchandet

A Douvot, des places de parking à l'usage des locataires ont aussi été aménagées par la même entreprise autour du bâtiment dont la commune est propriétaire, rue des pêcheurs.

TAXE FONCIERE

Il a souvent été question dans les médias ces dernières semaines de la hausse de la taxe foncière, mais ce qui vaut pour de nombreuses communes ne s'étend pas à l'ensemble du territoire de manière uniforme. Par décision du conseil municipal les taux de la taxe foncière dans notre commune sont restés inchangés encore cette année comme cela apparaît au recto de chaque feuille d'imposition. Si, par rapport à l'année précédente, vous avez néanmoins observé une hausse, cela peut résulter d'un changement de calcul relativement à la surface ou à la catégorie de votre domicile. Mais cela ne relève en rien de la responsabilité de la commune.

L'augmentation au niveau national est de 7,1% en relation avec l'inflation et le coût de la vie. Ci-dessous le document que vous pouvez voir sur votre feuille d'imposition :

INFORMATIONS SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE

Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par votre conseil municipal et/ou intercommunal.

Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de 7,1 % pour les locaux d'habitation en 2023.

De 2022 à 2023, vos collectivités ont décidé que votre taux d'imposition va évoluer pour* :

- la commune de 33,84 % à 33,84 %
- l'intercommunalité de 7,61 % à 7,80 %

La taxe foncière est un impôt local dû par les propriétaires d'un bien immobilier.

Elle est perçue par les communes, les intercommunalités et les établissements publics locaux sur le territoire desquels votre bien se situe, et alimente leurs budgets.

OPÉRATION CHATS

La capture et la stérilisation des chats errants sera prolongée au-delà des dates initialement prévues. Lors de la dernière campagne, quelques matous et minettes sont passés hors des cages et continuent à se reproduire notamment à Ougney les champs.

Avec le soutien de l'association de Deluz « la mère Michel » nous allons reposer des cages et stériliser les animaux capturés.

La date de capture sera précisée ultérieurement

FETES DE FIN D'ANNEE

Comme l'année dernière, le colis des aînés fera l'objet d'une distribution avant Noël pour ceux qui auront choisi cette option et pour les autres, le repas avec le conseil municipal aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 au restaurant à Braillans.

Choix à faire avant le 24 octobre 2023.

Pour les plus jeunes, et tous ceux qui auront envie de prendre part à cette réjouissance, le père Noël devrait venir faire sa tournée à Douvot le dimanche 17 Décembre vers 15 h dans la salle de convivialité.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Marion, fille de Mme FORTER et M SCHLEGEL née le 04 septembre 2023.

Louka, fils de Mme TOURNIER et M GRUX né le 27 septembre 2023

Les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public et l'ordre du jour est affiché dans les tableaux d'affichage de la commune.

Les comptes rendus sont également affichés dans les mêmes tableaux et sont également disponibles sur le site internet de la commune : **www.ougney-douvot.com**

N'hésitez pas à surfer sur le site.



Tél : 03.81.63.21.66. E-mail : mairie.ougney.douvot@gmail.fr

Site internet : www.ougney-douvot.com

(Photos : Jean Roullier, PJ Delcey)